



Pôle Emploi Participation au frais transport entretien d'embauche

Par **allain**, le **27/03/2013** à **12:53**

Bonjour,

Pôle Emploi me refuse le remboursement des frais de transport avec le motif que je perçois des indemnités journalières trop importantes (50€). Je ne trouve aucune informations sur la limite par rapport à un montant d'indemnisation. Seul plafond 200€ par an, avec forfait à retenir, en l'occurrence 56€ pour ce montant d'indemnisation.

merci

Par **torus23**, le **07/04/2013** à **16:59**

vous n'etes pas seul! en 2011 je me suis vu refuser le remboursement de mes frais de transport pour un entretien d'embauche que j'ai eu a faire a 450km de chez moi, motif allocation journaliere trop importante (36 euro/jour)...